

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24/03/2022

PRESENTS: CLOCHARD Didier – LAVILLE Janick– BOUYER Pascal – LELEU Christophe
- BALAN Christophe - PIERRE Patrick- PREFOT Michel–DURAND Cécile

ABSENTS EXCUSES : ANDRIEUX Régis – MARACHE Claire– ENCARNACAO Fabrice
(procuration à PIERRE Patrick)

SECRETAIRE: CLOCHARD Didier a été élu secrétaire de séance.

DELIB. N° 010/2022

Objet : Aménagement et sécurisation du Bourg

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal le projet des aménagements pour la sécurisation du Bourg. Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement et sécurisation du Bourg comprenant la fourniture, la mise en place et le déplacement de panneaux signalétique, les marquages au sol, les radars pédagogiques. Le coût de cette opération est de 13 200€ HT soit 15 840€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée « Aménagement et sécurisation du Bourg »
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

DELIB. N° 011/2022

Objet : Fixation taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2022 à chacune des taxes locales, fixe les taux des taxes pour l'année 2022 de la façon suivante :

TAXES	TAUX VOTE EN %	BASE D'IMPOSITION	PRODUIT CORRESPONDANT
HABITATION			
FONCIER (bâti)	34.88 (département 25.98 + Commune 8.90)	185 800	64 807
FONCIER (non bâti)	42.83	24 600	10 536
CFE			
TOTAL			75 343

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

DELIB. N° 012/2022

Objet : FERMETURE DE POSTE

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer les emplois suivants :

Grade + Métier :

- Adjoint technique – entretien des locaux, 3H00minutes hebdomadaires
- Adjoint administratif – secrétaire de mairie, 15H00minutes hebdomadaires

Au motif : non-retour après disponibilité et postes nécessaires déjà créés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De supprimer les emplois de:

- Adjoint technique – entretien des locaux, 3H00minutes hebdomadaires
- Adjoint administratif – secrétaire de mairie, 15H00minutes hebdomadaires

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif	C	1	1	15H00	<i>SECRETARE DE MAIRIE</i>
TOTAL		1	1		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	4H00	<i>Agent d'entretien des espaces verts et bâtiments</i>
Adjoint technique	C	1	1	16H00	<i>Agent d'entretien de la voirie, des réseaux divers, et des espaces verts</i>
TOTAL		2	1		

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0